

Décision

Générale

colonial

Décision n° 101 Décisions concernant les Ministères

n° 101

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

26 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de 13.023 francs est accordée au nommé Houssein Mohamed Saïd, planton à la Subdivision administrative et comptable du Port, victime d'un accident du travail survenu en décembre 1958. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense visée à l'article 1 est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960,

chapitre 1, article 3, paragraphe 1.